

# CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S. DU JURA

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015



**Service Départemental  
d'Incendie et de Secours du Jura**  
loi n° 82213 du 2 mars 1982

Certifié exécutoire par le Président du  
Conseil d'Administration du Service Départemental  
d'Incendie et de Secours

Compte tenu de la réception

En préfecture le : 18 JAN. 2016

et de la notification le : 20 JAN. 2016

publication :

PROCES VERBAL





**Procès-verbal du Conseil d'Administration  
du 14 décembre 2015**

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015
2. Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016
3. Parc immobilier du SDIS : mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de centres d'incendie et de secours (CIS) ; point de situation sur le transfert des services logistiques ; informations sur les travaux d'entretien dans les CIS
4. Programme d'équipement 2016 – matériel roulants
5. Organisation du corps départemental : avis du Conseil d'Administration : regroupement des CIS de DOLE et TAVAUZ ; transformation du CIS d'ETIVAL en poste avancé du CIS de CLAIRVAUX-LES-LACS ; fin de l'expérimentation du poste avancé de MIGNOVILLARD : mise à jour du classement des CIS
6. Nouveau règlement opérationnel des services d'incendie et de secours : avis du Conseil d'Administration
7. Décision Modificative n° 3 pour l'exercice 2015
8. Contributions des communes et EPCI pour l'exercice 2016

Questions diverses





**Procès - Verbal  
du Conseil d'Administration  
Séance du 14 décembre 2015**

L'an deux mille quinze, le quatorze décembre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Arnaud GILLET, Directeur de Cabinet, représentait Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura, excusé.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Christine RIOTTE, Chantal TORCK (qui a quitté la séance au cours de l'examen du rapport n° 3), Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Suppléant : Monsieur Jacques FAIVRE suppléait Monsieur Bernard AMIENS.

Excusés : Mesdames Hélène PELISSARD, Marie-Christine DALLOZ ; Messieurs Bernard AMIENS, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, Jean-Yves MATHIEU.

Procurations : Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER a donné procuration à Monsieur Clément PERNOT, Monsieur Jean-Daniel MAIRE a donné procuration à Madame Danielle BRULEBOIS, Madame Chantal TORCK a donné procuration à Monsieur René MOLIN puis a quitté la séance.

Secrétaire de séance : Madame Céline TROSSAT.

**Membres de droit à voix consultative**

Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, le Commandant Philippe HUGUENET ; Monsieur le Médecin-Commandant Rémi BARDET était excusé.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant Jérôme GUYON.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Annabelle CARRON (Médecin 2<sup>ème</sup> classe), Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Sandrine TREBOZ (Directrice Générale Adjointe des Services du Département), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (faisant fonction de Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel), Monsieur Bertrand SPECQ (Directeur Général des Services du Département).

Le quorum de 12 est atteint, 18 membres à voix délibérative étant physiquement présents.

Monsieur le Président Clément PERNOT ouvre la séance, remercie les membres présents.

Il propose à Madame Céline TROSSAT, qui l'accepte, d'être secrétaire de séance, avec l'accord de l'assemblée.

Il indique qu'il y a deux procurations, Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER ayant donné procuration à Monsieur Clément PERNOT et Monsieur Jean-Daniel MAIRE à Madame Danielle BRULEBOIS.

Il précise que la synthèse des avis des instances consultatives est disponible sur table ; le rapporteur de chaque rapport portera l'(les) avis à la connaissance de l'assemblée. Cette synthèse est jointe au présent procès-verbal.

---

---

### **RAPPORT N° 1 : Adoption du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015**

Rapporteur : Monsieur Clément PERNOT

Aucune observation n'ayant été ni n'étant formulée, il est alors procédé à un vote à main levée.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2015.**

---

---

### **RAPPORT N° 2 : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016**

Rapporteur : Monsieur François GODIN

Monsieur le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE précise qu'une modification de la page 8 du rapport figure en annexe à l'avis des instances (sur table), joint au procès-verbal.

Monsieur François GODIN explique que le Département devrait verser 200 000 € de plus en 2016, en 2017 et en 2018 pour combler le « déficit » généré au cours des deux précédents exercices. Il ajoute également que des économies seront nécessaires. Il souligne la volonté de ne pas obérer l'opérationnel et de mutualiser certains centres pour réaliser des économies de fonctionnement. Il invite les membres à participer au débat.

Madame Danielle BRULEBOIS indique que le Budget Primitif 2014 a été voté à l'unanimité et que la volonté était de ne pas prendre sur les fonds de réserve pour combler les 150 000 € manquants. Elle ajoute qu'il n'est donc pas surprenant que cette somme manque en 2015, d'autant qu'il y a eu une hausse de l'activité opérationnelle.

Elle explique qu'elle est favorable aux pistes d'économie mais pas à celles supprimant les emplois d'avenir et l'apprenti, car il faut insérer les jeunes d'autant plus que les charges du RSA augmentent.

Elle termine en disant que le devoir d'une collectivité publique est d'être exemplaire en la matière, quand les petits artisans le font.

Monsieur le Président Clément PERNOT lui répond que ce n'est pas 150 000 € mais 300 000 € qui manquaient en 2014, avec une sous-estimation des vacations aux sapeurs-pompiers volontaires. Il indique que si le BP est voté dans une logique d'unité des élus dans la gestion du SDIS, la sous-estimation pour 2014 s'est reproduite sur 2015 et qu'aujourd'hui il manquerait globalement 800 000 €.

Il dit voir dans ce phénomène un moyen habile de baisser la contribution du Département et de rendre plus agréable le BP 2015.

Il indique que comme il n'est pas possible d'augmenter la masse des contributions des communes et EPCI, la variable est la contribution du Département, lui-même confronté à la baisse des dotations de l'Etat et à la hausse des dépenses sociales non financées par l'Etat.

Il dit qu'il ne veut pas reproduire au BP 2016 ce qu'il appelle un « schéma de malhonnêteté » et une « faute politique majeure ».

Il ajoute qu'il prône donc plus d'économies au sein du SDIS, sans pénaliser l'opérationnalité mais pour endiguer la dérive. Il souhaite que le Département puisse verser au SDIS 200 000 € par an durant trois ans.

Il indique que les emplois d'avenir dans les collectivités sont des emplois fictifs et qu'il n'a pas de degré de liberté autre dans la masse salariale avec le statut protecteur des fonctionnaires, sachant qu'il ne veut pas recourir à l'impôt. Il termine en précisant que même si ce n'est pas l'idéal, il est attristé de ne pas reconduire le poste d'apprenti pour l'instant.

Madame Danielle BRULEBOIS récuse les termes de malhonnêteté et de faute politique et dit regretter la politisation du débat.

Monsieur le Président Clément PERNOT explique qu'il est pourtant facile de savoir que les sorties des sapeurs-pompiers augmentent et vont augmenter.

Il dit vouloir être dans la transparence, l'absence de dissimulation, et qu'il recherchera une politique consensuelle au sein du SDIS sans volonté de polémique.

Il explique être inquiet quand il voit que dans l'enceinte de l'hôpital de CHAMPAGNOLE près des urgences, on appelle les sapeurs-pompiers pour relever une personne et craint que ces dysfonctionnements ne s'étendent ailleurs.

Monsieur Jacques FAIVRE intervient et souhaite tout d'abord un bon rétablissement à Monsieur Bernard AMIENS.

Il explique que depuis 15 ans des solutions sont recherchées par rapport aux missions qui ne sont pas celles des sapeurs-pompiers et qui ne devraient pas être faites par eux.

Il indique qu'en référence à sa qualité d'ancien chef de centre, il ne souhaite pas que l'on touche aux manœuvres car il craint que la qualité ne baisse de ce fait. Il dit saluer le gel des postes de sapeurs-pompiers professionnels, mais rappelle que les CIS de DOLE et de LONS-LE-SAUNIER sont limite en effectif pour les départs. Il termine en précisant qu'il est favorable au rapprochement de certains centres mais qu'il faut faire attention à ne pas distendre le maillage territorial.

Monsieur le Président Clément PERNOT explique que revoir la taille des véhicules, des manœuvres réorganisées, n'altéreront pas l'efficacité, et que le regroupement de centres, avec des réflexions en cours, peuvent générer des économies de fonctionnement.

Il indique que le gel des postes de sapeurs-pompiers professionnels pour l'instant ne présente pas de handicap majeur, mais qu'il faut résorber les 800 000 € et que chaque secteur doit y contribuer.

Le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE précise que les tableaux sur les pistes nouvelles d'économie ne sont que des propositions. Il ajoute qu'il y aura en janvier 2016 des rencontres organisées avec les chefs de centre, un Bureau, puis le vote du BP 2016 le 11 février avec la connaissance de la réalisation de 2015. Il explique que tout cela permettra d'affiner la préparation du BP 2016 et que probablement une partie des propositions d'économie sera retenue, mais il souligne qu'il faudra tout de même revoir la question des manœuvres (30h/an minimum par sapeur-pompier volontaire (SPV), sans plafond aujourd'hui).

Monsieur le Président Clément PERNOT rappelle que dans une logique de paupérisation de la chose publique il faudra diminuer l'impact des indemnités SPV, agir quand on le peut sur le nombre de fonctionnaires, et diminuer les contractuels.

Monsieur François PERRODIN évoque la nécessité de faire payer les interventions non justifiées, à l'image d'une entorse dans un match de football.

Madame Danielle BRULEBOIS demande si l'alignement de l'allocation vétérance sur la prestation de fidélisation et de reconnaissance (PFR) est achevé.

Monsieur le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE explique que toutes prestations confondues (allocation de vétérance, allocation de fidélité, cotisation pour la prestation de fidélisation et de reconnaissance) les sommes consacrées aux anciens SPV représentent environ 1 460 000 € par an, sachant que les prestations ne sont pas identiques et déterminées en fonction de la date de départ du SPV.

Il ajoute que pour remédier à ces inégalités, il avait été décidé par le Conseil d'Administration, conformément à la loi, de revaloriser, si possible chaque année, la plus faible des prestations de 20% par an pour l'amener progressivement à hauteur de la prestation la plus favorable et que cette revalorisation a été interrompue après 3 ans, fin 2014.

Il indique que la cotisation du SDIS pour la prestation de fidélité et de reconnaissance est payée par le SDIS, financée par le Département qui bénéficie d'une prise en charge de 50% par l'Etat via l'abondement de la Dotation Globale de Fonctionnement du Département.

Il termine en précisant que le coût annuel de la PFR pourrait diminuer à partir de 2017 du fait du passage à un régime de flux budgétaire et non plus de capitalisation.

Monsieur François GODIN précise l'avis de la commission des finances.

Monsieur le Président Clément PERNOT indique que les mesures prises en 2015 ne sont pas de véritables mesures structurelles et que l'appropriation du message et le discours de vérité ont pris forme avec la réunion des chefs de centre à MONTMOROT.

Il insiste sur le fait que les contraintes ont augmenté depuis 2015 et qu'on est à un tournant.

Aucune autre observation n'est formulée. Il est alors procédé à un vote à main levée.

**Le Conseil d'Administration a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2016 et des pistes d'économies à mettre en œuvre dans le futur.**

---

---

**RAPPORT N° 3 : Parc immobilier du SDIS : mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de centres d'incendie et de secours (CIS) ; point de situation sur le transfert des services logistiques ; informations sur les travaux d'entretien dans les CIS**

Rapporteur : Madame Natacha BOURGEOIS

Madame Natacha BOURGEOIS indique que pour la mise à jour du plan pluriannuel de construction et de réhabilitation des CIS les opérations s'effectueraient au fur et à mesure en fonction de la mutualisation des centres et du bouclage du co-financement, et donc que l'ordre peut être changé.

Monsieur le Président Clément PERNOT rappelle les seuils de 150 000 € puis 350 000 € puis la proposition aujourd'hui de ne plus mettre de seuil pour un financement SDIS / Communes défendues, qui serait possible pour toute opération. Il ajoute que le Département n'interviendrait plus dans le financement, mais qu'il pourrait aider le SDIS si besoin était. Il rappelle enfin que les grosses casernes sont aujourd'hui terminées ou financées.

Madame Danielle BRULEBOIS explique que les seuils établis sur propositions du Président Jean-François GAILLARD étaient un bon système, raisonnable, mais que la fin du plafond signifie que les communes paieront deux fois et que le Département se désengage du financement des casernes.

Monsieur le Président Clément PERNOT répond que le SDIS a la capacité d'investissement et qu'il doit investir pour accélérer le processus de construction réhabilitation.

Madame Danielle BRULEBOIS indique que le SDIS est peu endetté car il a été bien géré.

Madame Natacha BOURGEOIS précise que le SDIS pourra financer 2,3 millions d'€ sur les 5 ou 6 prochaines années.

Monsieur Jacques FAIVRE s'interroge sur les conséquences de la restructuration de l'intercommunalité sur le financement des casernes.

Madame Natacha BOURGEOIS indique que l'on restera sur les communes défendues en première appel la plupart du temps, que les communautés de communes non compétentes ne peuvent prendre aujourd'hui compétence que pour le versement des contributions au SDIS de leurs communes membres et pas pour financer la construction de casernes neuves.

Monsieur François PERRODIN demande ce qu'il en est de l'indemnité de l'architecte du projet de plateforme logistique.

Madame Natacha BOURGEOIS répond qu'une rencontre aura lieu demain (15/12/2015) par rapport à la suspension du projet pendant 12 mois et ses conséquences.

Madame Danielle BRULEBOIS indique que 12 mois représente une longue période. Elle ajoute que l'atelier actuel est vétuste, non fonctionnel et que son rôle est aussi le nerf de la guerre. Elle rappelle que le projet a été voté à l'unanimité du début jusqu'à l'APS inclus, que l'architecte est choisi, qu'il y a eu des fouilles archéologiques, qu'il n'y a pas de continuité républicaine sur ce dossier. Elle dit que cette décision n'est pas crédible quand on dit qu'il y a 4,5 millions de réserve pour les casernes.

Monsieur le Président Clément PERNOT revient sur les 800 000 € évoqués lors du rapport précédent. Il ajoute qu'aujourd'hui la plateforme logistique ne peut être faite, que le projet du CIS de LONS-LE-SAUNIER est en cours, qu'il y a priorité à donner aux casernes, pour attirer des jeunes sapeurs-pompiers, des SPV. Il termine en précisant que le dossier de la plateforme logistique est différé.

Madame Chantal TORCK donne procuration écrite à Monsieur René MOLIN et quitte la séance.

Madame Danielle BRULEBOIS évoque la mutualisation de l'atelier avec les services du Département pour l'entretien des véhicules.

Monsieur le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE indique que le projet de mutualisation a été longuement étudié et qu'il représentait un coût de 3 millions pour le SDIS et de 7 pour le Département, sachant que le SDIS seul est évalué à 2,5 millions.

Monsieur Bertrand SPECQ précise que le projet initial de 15 millions, après un long travail, a été ramené à 10, qu'il s'agit d'un contre-exemple d'économie en mutualisant.

Madame Françoise VESPA précise que lorsqu'il y a de grosses structures porteuses, les coûts peuvent être élevés.

Aucune autre observation n'est formulée. Il est alors procédé à un vote à main levée.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- **prend acte des évolutions des dossiers du programme pluriannuel de construction / réhabilitation des centres d'incendie et de secours ;**
- **valide l'éligibilité à un cofinancement SDIS, sauf cas particuliers, de l'ensemble des projets immobiliers à venir ;**
- **valide le classement des projets en attente, tel que proposé en annexe 4, mais sans hiérarchisation, l'ordre pouvant être changé en fonction de l'engagement juridique et financier rapide et complet des cofinanceurs.**
- **prend acte de la suspension voulue par le Président, du projet de transfert des services logistiques dans l'attente d'éléments financiers nouveaux ; et décide la suspension pour une période de 12 mois de l'exécution des marchés de prestations intellectuelles en cours (missions de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique, de coordination sécurité et protection de la santé) sous réserve d'acceptation par le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.**

---

---

#### **RAPPORT N° 4 : Programme d'équipement 2016 – matériels roulants**

Rapporteur : Madame Natacha BOURGEOIS

Madame Natacha BOURGEOIS explique le principe du VLTU (Véhicule Léger Tous Usages) qui permet de remplacer deux véhicules.

Elle attire l'attention sur la situation des VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes) qui sont très utilisés et qui vieillissent, ce qui conduit à devoir en renouveler chaque année, bien qu'ils soient amortis sur douze ans. Elle rappelle que le secours à personnes représente près de 80 % des interventions.

Aucune autre observation n'est formulée. Il est alors procédé à un vote à main levée.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **valide le programme d'équipement 2016 des matériels roulants tel que présenté dans l'annexe ;**
- **valide les orientations proposées, à savoir la réduction de 3 à 2 fourgons pompes tonnes de réserve et la suppression des motos-pompes remorquables de plus de 25 ans.**

---

---

#### **RAPPORT N° 5 : Organisation du corps départemental : avis du Conseil d'Administration : regroupement des CIS de DOLE et TAVAU ; transformation du CIS d'ETIVAL en poste avancé du CIS de CLAIRVAUX-LES-LACS ; fin de l'expérimentation du poste avancé de MIGNOVILLARD ; mise à jour du classement des CIS**

Rapporteur : Madame Natacha BOURGEOIS

Monsieur le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE précise que l'effectif opérationnel dans les CIS du GRAND DOLE et de LONS-LE-SAUNIER sera bien de 18 sapeurs-pompiers et non de 17 comme indiqué au rapport.

Aucune autre observation n'est formulée. Il est alors procédé à un vote à main levée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, propose à l'unanimité, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 :

- la création du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) du GRAND DOLE avec classement en Centre de Secours Principal (CSP) et un effectif opérationnel à 18 sapeurs-pompiers, et la suppression du CIS de TAVAUX ;
- la transformation du CIS d'ETIVAL en Poste Avancé du CIS de CLAIRVAUX-LES-LACS qui resterait classé en Centre de Première Intervention avec un effectif opérationnel à 6 sapeurs-pompiers ;
- la suppression du Poste Avancé de MIGNOVILLARD ;
- en conséquence un nouvel arrêté préfectoral de création et de classement des CIS du Jura, selon le modèle tel que présenté, auquel l'arrêté conjoint d'organisation du corps départemental en vigueur fait référence et sur lequel l'avis de notre assemblée était requis, sera pris.

---

---

**RAPPORT N° 6 : Nouveau règlement opérationnel des services d'incendie et de secours : avis du Conseil d'Administration**

Rapporteur : Madame Natacha BOURGEOIS

Aucune observation n'est formulée. Il est alors procédé à un vote à main levée.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, émet à l'unanimité un avis favorable sur le projet de nouveau règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura, tel que présenté.**

---

---

**RAPPORT N° 7 : Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2015**

Rapporteur : Monsieur François GODIN

Monsieur l'Adjudant Jérôme GUYON représentant des sous-officiers professionnels, membre à voix consultative, demande la parole au Président qui lui accorde.

Il souhaite un prompt rétablissement à Monsieur Bernard AMIENS.

Il indique ensuite qu'il entend revenir sur le rapport précédent relatif au nouveau règlement opérationnel.

Il salue le retrait de la mention relative à l'engagement de 4 personnels au lieu de 6 pour toutes les missions incendie, qui lui paraît être une bonne chose.

Il dit qu'il n'est pas favorable au relevage et au transport par carences des transporteurs sanitaires privés à deux sapeurs-pompiers, quand les ambulances privées font aussi du secours à personne. Il souhaite que le secours à personne soit fait à 3 dans un VSAV. Il indique qu'il n'y a pas eu assez de concertation sur le dossier du nouveau règlement opérationnel.

Il ajoute qu'il y a selon lui et son organisation syndicale, la CFDT, une absence de réflexion stratégique sur le fond, notamment par rapport à certains secteurs en difficulté, comme le Triangle d'Or, avec la suppression des urgences du Centre Hospitalier de CHAMPAGNOLE, une grosse sollicitation opérationnelle, des difficultés au CIS d'ARBOIS.

Il relève une absence de dialogue social sur ce dossier très important, cinq réunions du groupe de travail n'ayant eu lieu seulement.

Il déplore l'absence de consultation des conseillers techniques départementaux, un chapitre tenu sur les unités spécialisées, renvoyant à une note de service et sans annexe spécifique au règlement opérationnel.

Il conclut sur son refus de valider en l'état ce nouveau règlement opérationnel qui devrait être retravaillé.

Monsieur le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET répond que le fait de ne pas valider les propositions ou certaines propositions syndicales ne signifie pas une absence de dialogue social.

Il précise qu'il y a les cinq réunions du groupe de travail, des échanges avec tous, la possibilité de faire remonter des observations, la consultation des instances compétentes en octobre 2015 avant une nouvelle consultation en décembre 2015 puis le présent Conseil d'Administration.

Il ajoute qu'il y a dans le présent règlement opérationnel l'essentiel des règles de mise en œuvre des moyens et des modalités d'intervention.

Monsieur le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE ajoute que les instances consultatives ayant été en effet consultées une première fois en octobre, il regrette que des remarques n'aient pas été formulées dès cet instant.

Monsieur le Président Clément PERNOT précise qu'il y a bien un dialogue social établi au sein du SDIS et rappelle que le rapport relatif au nouveau règlement opérationnel a été voté. Il demande toutefois à Monsieur l'Adjudant Jérôme GUYON ce qu'il entend par les difficultés du CIS d'ARBOIS.

Madame Danielle BRULEBOIS indique qu'elle aurait aimé avoir une version soulignant ce qui a changé par rapport au règlement opérationnel précédent.

Monsieur l'Adjudant Jérôme GUYON explique que les interventions sont en hausse sensible sur le secteur défendu par le CIS d'ARBOIS, que les délais d'intervention sont plus longs et que le taux de sollicitation des sapeurs-pompiers est important. Il ajoute qu'il aurait souhaité une réflexion globale pour y apporter des réponses.

Monsieur le Président Clément PERNOT précise qu'à l'hôpital de CHAMPAGNOLE le service de consultations non programmées et une antenne SMUR seront maintenus.

Aucune autre observation n'est formulée. Il est alors procédé à un vote à main levée.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2015 telle que présentée.**

---

---

### **RAPPORT N° 8 : Contributions des communes et EPCI pour l'exercice 2016**

Rapporteur : Monsieur François GODIN

Monsieur François GODIN communique l'avis de la commission des finances et précise que le souhait de la commission sera intégré dans le dispositif de la délibération et donc pris en compte pour le vote.

Monsieur le Président Clément PERNOT indique que l'entrée dans le "jeu des contributions" de nouveaux EPCI est à ses yeux une bonne chose, un système plus direct, plus efficace, plus clair.

Il ajoute qu'il envisage d'aller pour 2017 vers une contribution calculée en fonction de la population, seul moyen susceptible de justifier une différence de contribution en cas de différences importantes entre territoires.

Il rappelle que la masse des contributions des communes et EPCI est en 2016, pour la cinquième année consécutive, la même.

Monsieur François GODIN demande si la représentation des EPCI va changer au sein du Conseil d'Administration s'ils paient davantage.

Monsieur le Président Clément PERNOT lui répond que la répartition des sièges entre communes et EPCI changera seulement en 2020 lors des élections pour le renouvellement de leurs représentants au Conseil d'Administration.

Aucune autre observation n'est formulée. Il est alors procédé à un vote à main levée.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité :**

- 1. le maintien du montant global des contributions des communes et EPCI à son niveau de 2015 soit 8 849 373 €,**
- 2. un maximum de 0,30 % d'augmentation par contribution,**
- 3. l'application de l'arrondi comptable au résultat arithmétique obtenu,**
- 4. la répartition en résultant sur chaque contributeur, étant entendu que la contribution de chaque commune nouvelle créée au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sera égale à la somme des contributions des communes qui la composent.**

Concernant les communautés de communes qui prennent au 1<sup>er</sup> janvier 2016 la compétence « versement des contributions au SDIS en lieu et place de ses communes membres », le nouvel état proposé et voté, inclut désormais, outre la Communauté de Communes CHAMPAGNOLE PORTE DU HAUT JURA, la Communauté de Communes de VAL d'AMOUR, sachant que si d'autres communautés de communes prenaient cette compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2016, une simple addition des contributions 2016 de ses communes membres serait opérée pour chacune.

---

---

#### QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

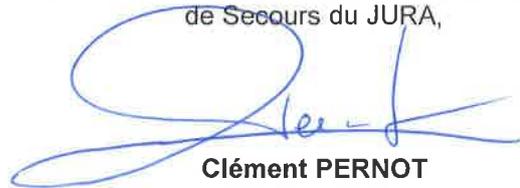
Monsieur le Président Clément PERNOT indique que le prochain CASDIS aura lieu le 11 février 2016 à 14h30 et comprendra notamment le vote du Budget Primitif 2016. Il lève la séance à 17h.

La Secrétaire de séance,



**Céline TROSSAT**

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 14 décembre 2015**

### AVIS DES INSTANCES CONSULTATIVES

La Commission des Finances s'est réunie le vendredi 4 décembre 2015 à 14h30,  
la Commission Administrative et Technique des Services d'Incendie et de Secours le lundi 7 décembre 2015 à 17 h,  
le Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires le lundi 7 décembre 2015 à 18h30,  
le Comité Technique et le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail le mardi 8 décembre 2015 à 16h30,  
la Commission des Equipements le mercredi 9 décembre 2015 à 14h30.

Les réunions de ces instances se sont déroulées à la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours.

### **RAPPORT N° 2 : Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016**

Rapporteur : Monsieur François GODIN

#### Commission des Finances :

Un débat s'est installé au sein de la commission au sujet de la rédaction d'une phrase du II c/ du rapport mentionnant : « qu'aucune mesure structurelle pour redresser la situation n'a été prise », une rédaction plus nuancée étant souhaitée par les membres de la commission.

Ce paragraphe en question a fait l'objet d'une nouvelle rédaction, insérée en italique dans le rapport (page 8 du document papier, page 9 du document dématérialisé) (en pièce jointe au présent document).

⇒ La commission émet à **l'unanimité** un avis **favorable** sur ce rapport.

- Observations de la CATSIS, du CCDSPV, du CT, sur la réflexion sur un plan d'économies pour 2016 :

La CATSIS a pris acte avec intérêt des éléments du débat d'orientations budgétaires et de l'ensemble des pistes d'économie envisageables.

Le CCDSPV et le CT ont étudié l'ensemble des pistes d'économie envisageables en prenant en compte les nécessités de réductions budgétaires et d'épure du passif.

### **RAPPORT N° 3 : Parc immobilier du SDIS :**

- mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de centres d'incendie et de secours (CIS)
  - point de situation sur le transfert des services logistiques
  - informations sur les travaux d'entretien dans les CIS

Rapporteur : Madame Natacha BOURGEOIS

#### CATSIS, CCDSPV, CT, CHSCT :

⇒ Ces organes ont émis à **l'unanimité** un avis **favorable** sur toutes les propositions du rapport.



## Commission des Equipements

1. La commission a pris acte avec intérêt des évolutions des dossiers du programme pluriannuel de construction réhabilitation de CIS.
2. Elle a émis un avis favorable à la validation de l'éligibilité à un cofinancement SDIS – communes défendues (ou EPCI le cas échéant) sauf cas particuliers, de l'ensemble des projets immobiliers à venir, seule Mme BRULEBOIS s'étant abstenue au motif que les communes paierait deux fois.
3. Elle ne souhaite pas, à l'unanimité, valider en l'état l'annexe 4 classant les projets en attente, l'ordre pouvant être changé en fonction de l'engagement juridique et financier rapide et complet « des cofinanceurs ».
4. Elle émet un avis favorable à la suspension de 12 mois proposée du projet de transfert des services logistiques, seule Mme BRULEBOIS s'abstenant car elle souhaite la réalisation de ce projet avancé qui en était au stade de l'APD.

---

### **RAPPORT N° 4 : Programme d'équipement 2016 - véhicules**

Rapporteur : Madame Natacha BOURGEOIS

#### CATSIS, CCDSPV, CT, Commission des Equipements :

⇒ Ces organes ont émis à l'**unanimité** un avis **favorable** sur toutes les propositions du rapport.

---

### **RAPPORT N° 5 : Organisation du corps départemental : avis du Conseil d'Administration**

- **suppression du CIS de TAVAUX**
- **transformation du CIS d'ETIVAL en poste avancé du CIS de CLAIRVAUX-LES-LACS**
  - **fin de l'expérimentation du poste avancé de MIGNOVILLARD**
  - **mise à jour du classement des CIS**

Rapporteur : Madame Natacha BOURGEOIS

#### CATSIS, CCDSPV, CT, Commission des Equipements :

⇒ Ces organes ont émis à l'**unanimité** un avis **favorable** sur toutes les propositions du rapport.

---

### **RAPPORT N° 6 : Nouveau règlement opérationnel des services d'incendie et de secours : avis du Conseil d'Administration**

Rapporteur : Madame Natacha BOURGEOIS

#### CATSIS, CCDSPV, CT, CHSCT, Commission des Equipements :

⇒ La CATSIS, le CCDSPV, la Commission des Equipements ont émis à l'**unanimité** un avis **favorable** sur toutes les propositions du rapport.

⇒ Le CHSCT et le CT ont émis un avis **favorable** sur toutes les propositions du rapport (seuls les représentants de la CFDT INTERCO 39 ont voté contre au sein du collège des représentants du personnel).

---

### **RAPPORT N° 7 : Décision Modificative n° 3 de l'exercice 2015**

Rapporteur : Monsieur François GODIN

#### Commission des Finances :

⇒ La commission émet à l'**unanimité** un avis **favorable** sur toutes les propositions du rapport.

---

## RAPPORT N° 8 : Contribution des communes et EPCI pour l'exercice 2016

Rapporteur : Monsieur François GODIN

### Commission des Finances :

⇒ La commission émet à l'**unanimité** un avis **favorable** sur toutes les propositions du rapport.

Elle demande une simulation avec l'intégration de la Communauté de Communes de Val d'Amour. Pour les autres Communautés de Communes qui pourraient être concernées au 1<sup>er</sup> janvier 2016, dans l'incertitude, une simple addition des contributions des communes membres pourrait être proposée.

---

Au chapitre 012 – charges de personnel :

- des charges concernant les fonctionnaires et les contractuels en augmentation de 46 000 € pour les avancements d'échelon, les reclassements. Pour parvenir à ce montant beaucoup plus faible que les années antérieures, il a été décidé :
  - o de mettre fin aux emplois d'avenir et d'une manière générale aux contrats pour surcroît de travail ou pour remplacement en cas d'absence prolongée,
  - o de maintenir le gel de trois postes de Sapeurs-Pompiers Professionnels et d'en envisager un quatrième.

Enfin, il convient ici de préciser que la politique RH du SDIS suivrait la politique RH du Conseil Départemental pour la politique d'avancements d'échelons et de promotions de grades.

- Pour ce qui concerne les Sapeurs-Pompiers Volontaires, les crédits inscrits au BP 2014 se sont avérés insuffisants en raison :
  - o d'une part d'une sous-estimation de ceux-ci de l'ordre de 150 000 €,
  - o d'autre part d'une surconsommation évaluée à plus de 180 000 € dont :
    - 63 300 € suite à l'augmentation du coût horaire des vacances,
    - 55 800 € suite à l'augmentation de l'activité opérationnelle,
    - 13 900 € suite à l'augmentation du nombre des gardes effectuées,
    - 5 200 € suite à l'augmentation du nombre des astreintes effectuées,
    - le reste étant dû essentiellement à l'augmentation de la formation et des manœuvres.

Compte tenu de la très forte diminution des excédents de fonctionnement à reporter, il n'a pas été possible d'abonder les lignes de vacances à payer, ce qui a entraîné le paiement de 300 000 € afférents à l'exercice 2014 sur l'exercice 2015.

*Ainsi, au regard des réalisations 2014, force est de constater qu'aucune démarche volontariste n'a été diligentée pour enrayer cette dérive. C'est même un certain immobilisme qui a prévalu, puisque les crédits 2015 ont de nouveau été sous évalués et qu'aucune mesure véritablement structurelle n'a été annoncée lors du DOB 2015. La combinaison de ces éléments a, inéluctablement, conduit à une aggravation d'une situation qui, aujourd'hui, s'impose à nous et me somme d'agir.*

*En effet, à ce jour, l'estimation des vacances restant à payer s'élève à plus de 800 000 €. Malgré l'inscription de 118 000 € en Décision Modificative n°3, c'est près de 700 000 € qui devront faire l'objet d'un report de paiement sur l'exercice 2016.*

*C'est pourquoi 200 000 € de la contribution du Département sont exclusivement affectés au rattrapage de ce report. Celui-ci s'étalera dans le temps et trouvera sa résorption par l'effort de tous, au plus tard en 2018.*

*L'inscription budgétaire dédiée aux seules vacances 2016 n'augmentera donc pas par rapport à 2015, mais s'accompagnera de mesures visant à diminuer la masse annuelle des vacances.*

*Ces efforts pourraient être de plusieurs ordres :*

- o Transformation des effectifs cibles des CIS en effectifs plafonds,
- o Réduction des coûts de formation,
- o Adaptation de la permanence opérationnelle et/ou de son indemnisation, sans toutefois obérer nos capacités opérationnelles.

Enfin le rattrapage de l'allocation de fidélité est suspendu pour l'instant (après 3 ans de rattrapage et 60 % déjà couverts).

Les autres charges de fonctionnement sont en diminution pour ce qui concerne les dépenses courantes, malgré (voir ci-dessus) l'augmentation de certaines d'entre elles. Cependant compte tenu de leur montant, elles ne laissent que peu de marges de manœuvre.

Les dépenses obligatoires (amortissements et intérêts des emprunts) augmentent pour la dotation aux amortissements (compte tenu de la politique d'investissement volontariste) et diminuent pour ce qui concerne les intérêts des emprunts.